

# Compte-rendu du conseil d'école extraordinaire du 07 mai 2020

## Présents :

- M. HIRIGOYEN – *Maire de Mouguerre*
- M. DUBOURG – *Directeur général des Services*
- M. CARRERE-GEE – *Directeur de l'école*
- Mmes FORDIN, HERVOUET et HIRIGOYEN – *Enseignantes*
- Mmes DIAZ et DESRAME et M. MENTA – *Parents d'élèves*

## Excusée :

- Mme HIRIGOYEN – *Adjointe aux Affaires Scolaires*

## En visioconférence via « Zoom » :

- Mmes BOUCHET, COUSTOURRET, DAVANT, URCULAYETA – *Enseignantes*
- Mmes ELISSALDE, LAMAGDELAINE, LEFETZ, MARTINEZ, THICOIPE, MM BONNAN et CHALVET – *Parents d'élèves*

## Rappel de l'ordre du jour

Dispositif et modalités d'accueil des élèves, rentrée du 14 mai 2020

Avant de commencer la séance, M CARRERE-GEE précise que M. l'Inspecteur de l'Education Nationale, félicite l'équipe pédagogique et la Municipalité pour leurs efforts conjoints dans la mise en place du plan d'accueil des élèves. L'école de Mouguerre-Bourg étant la seule école à accueillir un si grand nombre d'enfants.

### I- Présentation et explication du plan d'accueil :

Le document a été construit en tenant compte des contraintes sanitaires imposées et des contraintes liées au personnel et aux locaux.

#### Au niveau de l'équipe enseignante :

Les enseignants fonctionneront de la manière suivante :

- 14 enseignants seront en présentiel 3 jours sur 4 et 1 jour en distanciel.
- 2 enseignantes seront en distanciel à 100%.

#### Au niveau de la commune :

M. le Maire met à la disposition de l'école 4 animateurs (3 pour l'élémentaire et 1 pour la maternelle). En maternelle, l'animateur aura en charge 10 élèves et en élémentaire, chaque animateur aura en charge 15 élèves.

dr

## Au niveau des locaux :

12 salles de classes, les 2 salles du périscolaires et la salle de motricité seront occupées. A cela s'ajoute la salle Hantz Ondoan.

La bibliothèque de l'école quant à elle ne pourra accueillir les élèves car du mobilier y a été stocké afin de décharger les classes (pour rappel, le nombre maximum d'élèves dans une classe est de 15, chacun occupant une surface de 4 m<sup>2</sup>).

Un premier sondage d'intention de présence a permis de recueillir 183 souhaits des parents.

Un second permettant de confirmer ou d'infirmer les souhaits, a engendré une déperdition de 60 intentions.

Finalement, l'école accueillera **123 élèves le jeudi 14 mai 2020**.

## A-t-on pris en compte les enfants en décrochage scolaire dans cet effectif ? (M.MENTA)

M. CARRERE-GEE explique que dans le protocole d'accueil, il existe 5 groupes d'enfants classés par ordre de priorité :

- 1) Tous les enfants dont les parents exercent les professions suivantes : soignants, personnel de sécurité, enseignants, personnel de la poste, personnel communal.

Ces enfants dits « prioritaires » (P1) doivent être accueillis sur les quatre jours à l'école.

- 2) Enfants en fragilité scolaire cela concerne les élèves bénéficiant de PPRE, PAP ou en situation de handicap.

A ceux-là, peuvent s'ajouter les enfants aux situations familiales compliquées.

- 3) Les élèves de GS, CP et CM2

- 4) Les élèves des niveaux CE1, CE2 et CM1

- 5) Les élèves de TPS, PS et MS.

Il nous est donc impossible dans un premier temps d'accueillir cette dernière catégorie d'enfants jusqu'au 02 juin 2020, hormis ceux qui sont prioritaires.

Pour répondre à la question de M. MENTA, les élèves en décrochage sont donc pris en charge puisqu'ils relèvent de la deuxième catégorie dans l'ordre des priorités.

## **II- Lecture du tableau :**

Un tableau expliquant le fonctionnement des jours d'école à compter du 14 mai est projeté.

→ La première partie du tableau concerne la présence des enseignants à l'école. Lorsqu'une case vide leur est attribuée, cela signifie qu'ils ne seront pas présents dans l'établissement mais qu'ils seront chez eux en télétravail.

Dans la mesure du possible, on a essayé de laisser les élèves avec leur enseignant habituel.

→ La deuxième partie du tableau concerne les élèves qui seront soit en étude avec un animateur (avec du travail donné par l'enseignant ou en activités récréatives), soit en 2S2C (Sport, Culture, Santé et Citoyenneté), également pris en charge par les animateurs.

- Les enfants prioritaires sont scolarisés 4 jours
- Les autres auront ou 3 jours d'enseignement et 1 jour à la maison, ou 2 jours d'enseignement, 1 jour en étude et 1 jour à la maison.

On a essayé de prendre en compte les fratries afin qu'elles se retrouvent à la maison sur les mêmes jours.

→ La troisième partie concerne les élèves qui resteront à la maison.

Ceux qui resteront toute la semaine à la maison selon la volonté des parents, seront privilégiés pour le travail en distanciel.

M. le Maire dit qu'il faudrait regrouper les élèves prioritaires (catégorie 1) afin qu'ils ne soient pas brassés avec les autres élèves.

Il rappelle d'ailleurs que c'est pour cette raison qu'il n'y a pas de garderie pour l'instant (sauf pour les élèves prioritaires) afin d'éviter les mélanges entre enfants.

M. CARRERE-GEE répond que ce qui semblait important aux yeux des enseignants, c'était de laisser les mêmes enfants dans les mêmes groupes justement pour éviter ce brassage.

Pour limiter le mélange entre « enfants prioritaires » et « enfants non prioritaires », il faudrait que les parents de ces derniers puissent venir les chercher dès 16h30 car la garderie à compter du 14 mai ne sera plus mise en place comme avant.

Proposition de limiter le nombre de place à la garderie pour les enfants non prioritaires (pour ceux dont les parents ne peuvent faire autrement que de les mettre à la garderie).

**Additif :** à l'issue du Conseil d'Ecole, la Mairie a reçu de la part du Préfet, le protocole sanitaire des « Accueils Périscolaires ». Seul l'organisateur décide du nombre d'enfants accueillis et des modalités d'accueil, dans le respect des gestes barrières et de la distanciation physique. Aucune consigne n'est donnée sur la question du brassage des élèves hormis avec ceux d'autres écoles, s'il devait être accueillis (cas du mercredi). En conséquence, M. le Maire communiquera à partir du 11 mai à ce sujet pour informer les familles des modalités retenues.

### **III- Explication du dispositif mis en place :**

Le dispositif concerne :

- La circulation des élèves dans l'école :

*Du rubalise sera collé au sol, afin de déterminer les sens de circulation dans la classe.*

- Les temps de récréation :

*Les classes sortiront dans la cour à tour de rôle. Il n'y aura pas de jeux collectifs ni de ballon, élastiques... La structure avec toboggan sera inutilisable.*

*On peut proposer aux enfants de ramener de la maison des petits jeux, en élémentaire, mais ils ne pourront pas les partager, ils devront jouer seul.*

*du*

*La psychologue scolaire avait proposé que les élèves puissent apporter une trottinette (mais peut-être que cela susciterait de la jalousie)*

*Difficulté d'utiliser les vélos de maternelle car il faudrait les désinfecter à chaque fois.*

*Mme THICOIPE demande comment cela se passera les jours de pluies. Il y a 3 préaux sous lesquels les élèves pourront jouer, ou alors ils resteront en classe comme ils le font habituellement.*

- Les temps de classe :

*Du mobilier a été retiré dans les classes pour respecter les zones de 4m2 par enfant. Les élèves seront placés en quinconce. Les bibliothèques de classe sont condamnées.*

*Les salles de classe seront aérées régulièrement et les portes resteront ouvertes afin que les élèves et adultes n'aient pas à toucher les poignées.*

*Les portes coupe-feu doivent rester fermées sauf si elles sont asservies.*

- L'utilisation du matériel scolaire :

*Les élèves devront avoir leur propre matériel et ne pourront pas le prêter, de même que le matériel collectif ne pourra être partagé. Les casiers seront inutilisables. Les enfants garderont leurs affaires dans leur cartable. Les cahiers ne pourront être corrigés par les enseignants (mise en place de correction collective par exemple).*

- L'organisation de l'entrée et de la sortie de l'école :

*Les entrées et les sorties de classe seront échelonnées.*

*L'entrée se fera entre 8h20 et 8h50. Tout le monde passera par le grand portail (pour des raisons de sécurité et des problèmes de livraisons, le portail élémentaire ne sera pas utilisé pour l'entrée du matin).*

*Les parents ne pourront pas entrer dans l'établissement. A l'extérieur de l'école, un balisage au sol a été mis en place afin de respecter la distanciation entre chaque personne. Pour les élèves, il y aura un cheminement matérialisé par des barrières jusqu'à leur classe.*

*Les horaires devront rigoureusement être respectés par les parents.*

*La sortie se fera entre 16h20 et 16h50. Les enfants de maternelles sortiront par le grand portail et les enfants d'élémentaire par le portail élémentaire comme à l'accoutumée.*

- La cantine :

*Les élèves de maternelle, les élèves de la classe de Mme LAYAN et les élèves du bâtiment neuf mangeront au réfectoire. La Mairie a fait l'achat de vaisselle recyclable.*

*Les autres élèves mangeront dans les classes des repas servis par la cantine.*

- Les tenues vestimentaires :

*Il faudra que les élèves soient habillés de vêtements facile à mettre et à enlever, surtout pour les plus jeunes de même qu'on privilégiera des chaussures à scratch plutôt qu'à lacets.*

#### IV- Questions des parents transmises aux parents élus :

1) Le masque peut-il être porté par tous les enfants ?

Il est entièrement proscrit pour les élèves de maternelles. Pour les élèves d'élémentaire, ils peuvent en porter s'ils en ont et s'ils savent l'utiliser.

Si un élève se plaint de mal de tête ou autre, c'est l'école qui lui fournira un masque. Par ailleurs, les enseignants se verront attribuer 2 masques par personne et un thermomètre par école.

2) La continuité pédagogique sera-t-elle la même qu'au début du confinement ?

Le dispositif sera identique : Drive, visioconférence, travail donnée au jour le jour ou à la semaine. En étude, les élèves pourront effectuer le travail donné en télétravail.

3) Qu'en est-il de la notion de responsabilité au niveau du choix de l'ouverture de l'école ?

M. le Maire explique qu'il ne peut bloquer l'ouverture d'une école selon la loi et qu'il a obligation de mettre en place des moyens renforcés pour favoriser la mise en place du protocole sanitaire.

4) La fête de l'école sera-t-elle maintenue ?

Non. De même que les sorties scolaires de fin d'année, le projet ERASMUS (la mobilité est reportée à la mi-octobre, sous réserve)

5) Les enseignantes de maternelle peuvent-elles faire une vidéo pour expliquer la situation et pourquoi ils ne se reverront pas avant la rentrée ?

Petit rappel sur le fait que le protocole dure jusqu'au **02 juin**. La rentrée ne se fera donc pas en septembre comme cela avait été potentiellement dit.

Beaucoup se reverront donc avant septembre à l'école.

Par ailleurs Mme HERVOUET précise qu'il y a toujours eu une prise de contact par vidéo avec les familles et que les enseignantes de maternelle ont toujours travaillé dans ce sens.

6) Y aura-t-il une nouvelle intention de présence qui sera donnée au 02 juin ?

La réponse est oui, puisqu'il peut y avoir des réajustements à compter de cette date. Cela dépendra de l'évolution de la pandémie.

7) Y aura-t-il un accueil au centre de loisir cet été ?

Pour l'instant, le Maire ne peut pas se prononcer, il faudra attendre le 02 juin.

8) Y aura-t-il toujours de l'enseignement bilingue ?

Il sera assuré en maternelle par Mme URCULAYETA . En élémentaire, les enseignants bascophones pourront transmettre des contenus aux élèves à la maison, dans la mesure du possible et de la

possibilité aussi des familles de pouvoir aider l'élève. En classe, les groupes étant de fait mélangés, ils continueront de s'adresser en basque aux élèves bascophones. Ils communiqueront à ce sujet avec les familles concernées.

Question de Mme MARTINEZ : Y aura-t-il un ramassage scolaire ?

Rien ne change à ce niveau, il sera maintenu.

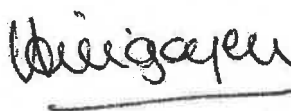
***N'ayant plus aucune question, la séance est levée à 20h55.***

LE DIRECTEUR

LES SECRETAIRES



Ecole Publique du Bourg  
303, av. de la Croix de Mouguerre  
64990 MOUGUERRE  
Tél. 05 59 31 83 86  
mouguerrebourg@gmail.com



Laurent CARRERE-GEE

Delphine HIRIGOYEN et Eric MENTA

